

***DELEGATION DE Mme Ana Marie TORRES pour  
Mme Véronique FAYET***

D -20100143

**Projet de convention entre l' ASEPT et la Ville de Bordeaux pour l' animation d' actions de prévention sur la santé des seniors.  
Décision. Autorisation.**

Madame Ana Marie TORRES, Conseiller Municipal Délégué pour Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des Seniors Bordelais en concourant pleinement à des objectifs de Santé Publique. Il s'agit de permettre à ce public de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi en devenant des acteurs à part entière de leur santé.

L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (A.S.E.P.T. Gironde) s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur le territoire de la Gironde.

A ce titre, elle a reçu délégation de la MSA 33 pour développer et organiser la tenue de conférences-débats « Seniors, soyez acteurs de votre santé », de cycles d'Ateliers du Bien Vieillir, de cycles d'Ateliers Mémoire PAC Eurêka.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie est également partenaire de l'opération au titre de son engagement dans les activités de l'ASEPT. De plus de nombreuses actions de prévention sont menées depuis plusieurs années en synergie avec les services de la CRAM (Prévention des chutes, activités de gymnastique.....).

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention et proposer au plus grand nombre de Seniors et de personnes âgées de pouvoir participer aux actions de prévention sus-nommées, conformément aux principes de la Charte d'OTTAWA.

Ces actions ainsi que les frais pédagogiques liés à la formation des animateurs seront financés par l'ASEPT, qui en outre mettra à disposition à titre gracieux des kits d'animation.

Aussi, je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la Convention ci-jointe avec l'ASEPT
- et à procéder à l'encaissement des participations financières versées par l'ASEPT dans le cadre de l'exécution de cette convention

Ces sommes sont à verser en recettes sur l'enveloppe 021262, nature 7478, et fonction 61.

# CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASEPT ET LA VILLE DE BORDEAUX POUR L'ANIMATION D' ACTIONS DE PREVENTION

Entre :

Entre

M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération en date du

**D'une part,**

**Et**

**2/ L'Association de Santé d' Education et de Prévention sur les Territoires de la Gironde, dénommée ci après « A.S.E.P.T GIRONDE »,** organisme sans but lucratif régi par les dispositions de la loi 1901 et des textes subséquents, dont le siège social est situé 13 rue Ferrère - 33052 BORDEAUX CEDEX, représentée par **Madame Carol MAUGE,** agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins présentes

**D'autre part,**

**PREAMBULE :**

**La ville de Bordeaux propose une offre de services diversifiée aux Seniors Bordelais.** En complément de ces missions principales, **la ville de Bordeaux souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des Seniors, en concourant pleinement** à des objectifs de Santé Publique.

**La ville de Bordeaux** souhaite permettre à cette population de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi et de faire évoluer ses comportements pour être acteur de sa santé.

**L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (A.S.E.P.T. Gironde)** s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur le territoire de la Gironde.

A ce titre, elle a reçu délégation de la MSA 33 pour développer et organiser la tenue de **conférences-débats « Seniors, soyez acteurs de votre santé »,** de cycles **d'Ateliers du Bien Vieillir,** de cycles **d'Ateliers Mémoire PAC Eurêka.**

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention et proposer au plus grand nombre de Seniors et de personnes âgées de pouvoir participer aux actions de prévention sus-nommées, conformément aux principes de la Charte d'OTTAWA.

« La promotion de la santé est une stratégie globale, visant à renforcer le contrôle des individus et des populations sur leur propre santé, dans le but de l'améliorer. Cette approche met l'accent sur les déterminants de la santé, qui ne relèvent pas tous de la génétique (prédispositions aux maladies) ou du biologique (agents infectieux). La santé dépend également de facteurs sociaux, culturels, environnementaux, de l'état et de l'accessibilité du système de soins...

Les actions de promotion de la santé interviennent sur 5 axes:

- définir une politique favorable à la santé (les textes et réglementations prennent en compte la santé de tous)
- créer des milieux soutenant (les personnes sont respectées, encouragées, l'environnement favorise la santé...)
- réorienter les services de santé (ne pas tout centrer sur le soin et sur l'individu, favoriser l'action en amont et le collectif...)
- renforcer l'action communautaire (associer, soutenir les associations...)
- acquérir des aptitudes individuelles favorables à la santé (connaissances, compétences, estime de soi...) »

**CECI ETANT RAPPELE, il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre l'ASEPT Gironde et la ville de Bordeaux dans le cadre des Actions développées par l'ASEPT Gironde.

#### **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de bordeaux représentée par le Pôle Senior s'engage à:

Identifier et proposer à l'ASEPT parmi son personnel salarié des compétences et aptitudes pour assurer l'animation des Actions de Prévention (réunion de sensibilisation, Ateliers du Bien vieillir, Ateliers Pac Eurêka)

Après validation par l'ASEPT (des compétences et aptitudes décelées), faire bénéficier ce personnel de la formation dispensée par la CCMSA ou par l'ASEPT Gironde et permettre sa participation aux réunions d'animation du réseau des animateurs de Prévention.

Prendre en charge financièrement l'hébergement et les frais de déplacements occasionnés par la formation assurée par la CCMSA, relative à l'animation des Actions de Prévention,

Garantir la qualité de la prestation d'animation dans le respect des cahiers des charges des Actions de Prévention,

Prendre en charge la constitution des groupes de bénéficiaires, et l'animation des Actions de Prévention en fonction des objectifs annuels qui auront été co-définis entre l'ASEPT et la ville de Bordeaux.

**ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION DE SANTE D'EDUCATION ET DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES DE LA GIRONDE**

L'A.S.E.P.T Gironde s'engage à :

Assurer l'animation et la coordination du réseau des animateurs de Prévention,  
Fournir les Kits Pédagogiques des Actions de Prévention,  
Prendre en charge financièrement les frais liés à l'animation des Actions de Prévention telles que présentées en annexe 1,  
Prendre en charge les coûts pédagogiques de la formation des animateurs de Prévention.

**ARTICLE 4 : MODALITES DE CONCERTATION**

Une rencontre annuelle, au minimum, sera organisée,

Afin d'établir un suivi de l'activité et le bilan final des actions menées dans le cadre du présent partenariat,

Afin de permettre une programmation du nombre annuel de cycles d'Ateliers de Prévention, qui soit compatible avec les besoins des territoires et les disponibilités de Pôle Senior Bordeaux,  
Afin de contractualiser par avenant, pour l'année suivante, le montant de la prise en charge financière des frais liés à l'animation des Actions de Prévention.

**ARTICLE 5 : DUREE DE LA PRESENTE CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur **à compter de sa signature**, et est conclue pour une durée d'un an renouvelable une fois.

**ARTICLE 6 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification ou renonciation à l'une quelconque des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'un accord écrit sous forme d'avenant dûment signé par les parties.

**ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

De convention expresse entre les Parties, toutes les contestations relatives au présent contrat seront portées devant les tribunaux de Bordeaux, auxquels il est fait attribution de juridiction, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires originaux, le

Pour l'A.S.E.P.T Girond	Pour la ville de Bordeaux
La Présidente Carol MAUGE	Le Maire Alain JUPPE



# CAHIER DES CHARGES MISE EN PLACE DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

Cette action initiée par la MSA dans le cadre de sa politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des seniors a pour objectif de mieux responsabiliser cette population vis-à-vis de son capital santé en lui permettant à travers un cycle de six ateliers « les Ateliers du Bien Vieillir » de s'informer sur les clés du mieux vivre et du bien vieillir.

Le cycle est composé de six ateliers :

- Atelier 1 : « Bien dans son corps, bien dans sa tête »
- Atelier 2 : « Pas de retraite pour la fourchette »
- Atelier 3 : « Les cinq sens en éveil, gardez l'équilibre »
- Atelier 4 : « Faites de vieux os »
- Atelier 5 : « Dormir quand on n'a plus vingt ans »
- Atelier 6 : « Le médicament, un produit pas comme les autres »

Afin d'en assurer le déploiement au niveau local, cette action sera mise en œuvre par l'ASEPT de la Gironde.

Pour garantir la qualité de cette action, les ateliers seront mis en œuvre en respectant la procédure décrite ci-dessous.

## CONFERENCE DEBAT

Préalablement, **une conférence débat « Seniors, soyez acteurs de votre santé »** pourra être organisée afin de sensibiliser les seniors aux problèmes du vieillissement et aux éléments clés du bien vieillir à travers notamment la promotion de l'agenda Santé. Cette conférence est animée par le référent médecin de la caisse de MSA, mis à disposition de l'association, avec l'appui éventuel d'un médecin gériatre de son choix. Cette conférence est également l'occasion de présenter le cycle des Ateliers du Bien Vieillir. Un outil de type diaporama est mis à disposition de l'association par la MSA.

## PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

### LES ACTEURS

La mise en œuvre des ateliers s'appuie sur :

- **Deux référents (1 médecin, 1 psycho gérontologue)** désignés au sein de la caisse de MSA GIRONDE.

Dans la mesure du possible, le Médecin référent intervient lors de l'ouverture du cycle et lors du dernier atelier consacré aux médicaments. Il garde un contact permanent avec le Chef de Projet de l'ASEPT de la Gironde. Il est, avec celui-ci, le garant du protocole d'animation et de la bonne utilisation des supports.

- **Les animateurs** : ces personnes préalablement formées et en capacité d'animer le cycle des six Ateliers du Bien Vieillir sont chargées de réaliser les cycles d'ateliers en coordination avec le Chef de Projet de l'ASEPT de la Gironde.

## **LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS**

Les animateurs sont recrutés par l'Association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires. Il peut s'agir :

- de personnes mises à disposition de l'association par des organismes locaux, dans le cadre d'une convention de partenariat,
- d'animateurs salariés de l'association (temps plein, vacation... par exemple).

Dans tous les cas, les postulants devront répondre aux critères suivants :

- avoir une expérience dans la conduite d'animation de groupe,
- être intéressé par le domaine de l'information et de l'éducation en santé et notamment les dimensions comportementales liées à l'hygiène de vie.

Ces différents critères sont définis plus précisément dans une grille d'entretien qui devra être utilisée lors de chaque entretien de recrutement. Elle sera mise à disposition de l'association par la MSA.

## **LA FORMATION DES ANIMATEURS**

Inscription et suivi de la formation :

**Une condition préalable** pour animer un cycle d'ateliers : suivre la formation proposée et organisée par la CCMSA sur une durée de quatre jours.

Elle comprend :

- une formation aux techniques d'animation de groupe,
- une formation au kit pédagogique.

Le recrutement des futurs animateurs est assuré par l'association. Ainsi, les demandes de formation formulées par l'association seront directement transmises à la CCMSA (Service Prévention Santé).

L'inscription et le suivi de la formation impliquent une contractualisation entre le futur animateur et l'association. Cette contractualisation est formalisée dans le cadre d'un document conçu à cet effet :

- pour les personnes mises à disposition par un partenaire, il s'agit de la convention relative à l'animation des Ateliers du Bien Vieillir,
- pour les animateurs salariés, il s'agit d'un contrat de travail.

Les frais d'hébergements et de déplacements afférents à la formation sont à la charge de l'employeur.

Attestation de capacité à animer

Afin de garantir un niveau de qualité suffisant en matière d'animation des ateliers :

- Les nouveaux animateurs devront, à l'issue de leur formation, réaliser le 1er cycle des six ateliers sous le tutorat du Chef de Projet de l'Association qui sera chargé de compléter le volet attestation de capacité à animer (document « Animateur Ateliers Bien Vieillir ») prévu à cet effet. Le double de ce document sera conservé par l'association, l'original étant conservé par l'animateur,
- Les animateurs certifiés seront soumis de façon régulière à un contrôle de qualité dans des conditions qui restent à définir.



## **LES OUTILS**

Pour mettre en œuvre cette action :

- un kit pédagogique est remis à l'association par la MSA GIRONDE. La mise à jour du contenu scientifique et pédagogique des différents outils de ce kit animateur comprenant les diaporamas, les agendas et tout autre document pédagogique nécessaire à l'animation des différents ateliers est également assurée par la CCMSA.
- la mise à disposition, par l'association ou par la MSA GIRONDE, d'un micro portable, d'un vidéo projecteur et CD audio qui est un préalable à la réalisation de ces ateliers.

- **LA REALISATION D'UN CYCLE D'ATELIERS**

Le cycle est composé de six ateliers. Le rythme conseillé est d'un atelier tous les 15 jours voire toutes les semaines. Un cycle complet s'étendra donc, selon la périodicité retenue, entre 1,5 mois et 2,5 mois.

Constitution des groupes

Le recrutement des seniors peut se faire :

- directement sur pré-inscription, au terme d'une conférence débat « Seniors, soyez acteurs de votre santé »,
- par l'intermédiaire des organismes membres de l'association,
- auprès d'un groupe déjà formé pour une autre action de type Pac Eureka,
- suite à une campagne de promotion de l'action réalisée sur des sites géographiques définis.

Participation financière

Lors de l'inscription au cycle des six ateliers du Bien Vieillir, une participation financière dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration de la MSA Gironde (20 € en 2007-2008) sera demandée. Cette participation forfaitaire a pour objet de couvrir une partie des frais engagés par l'association pour les documents remis aux participants lors des six ateliers.

Réunion de coordination

Une fois le groupe constitué (environ 15 personnes), une réunion préparatoire est programmée avec le Chef de Projet et l'animateur (ou les animateurs si plusieurs groupes) pour planifier les dates des six ateliers en vue de l'envoi des invitations.

Cette réunion de coordination a également pour objet de définir l'organisation matérielle :

- la réservation de la salle,
- la réservation du matériel aux dates programmées : vidéo projecteur, micro portable lecteur CD audio pour l'atelier Sommeil,
- les documents à photocopier pour chaque atelier pour les remettre aux participants (cahier pédagogiques, quiz, fiches mémo)
- l'évaluation des ateliers (questionnaires de satisfaction et de modification de comportement),
- le tour d'horizon des six ateliers et de leurs objectifs pédagogiques et des points de difficultés.

#### Animation du cycle

Chaque atelier proposé répond à des objectifs précis dont l'animateur devra tenir compte. Il s'appuie sur les supports proposés dans le kit animateur : diaporama, pré et post test de connaissance, cahier pédagogique, fiches mémo, cd audio relaxation (...). A tout moment il peut intervenir auprès du Chef de Projet de l'Association pour des questions soulevées lors des ateliers et restées sans réponse.

A l'issue de chaque atelier les participants prennent des engagements ou résolutions en vue de modifier certains de leurs comportements. Cet engagement est repris lors de l'atelier suivant afin de discuter de la faisabilité du niveau d'engagement choisi par le senior.

Les temps de pause prévus pour chaque atelier peuvent être l'occasion d'une rapide collation dont les composants peuvent être choisis en cohérence avec les principes énoncés au cours des séances.

### **DEROULE DES ATELIERS**

L'ordre conseillé des ateliers est le suivant :

#### **« Bien dans son corps, bien dans sa tête »**

Bien vieillir est le thème de l'atelier d'ouverture à vocation davantage généraliste. Lors de cette rencontre l'agenda Seniors est présenté et remis aux participants.

Cet atelier doit également être l'occasion pour le Chef de Projet d'intervenir pour présenter l'animateur, le déroulement général des ateliers (quiz, cahiers pédagogiques, évaluation...) et répondre aux éventuelles interrogations des participants.

Les objectifs sont, qu'en sortant de cet atelier, les participants aient :

- acquis quelques notions démographiques et quelques notions sur la longévité et l'espérance de vie,
- modifié l'image qu'ils ont d'eux même en termes de représentations individuelle et sociétale,
- intégré toute l'importance du lien social, du maintien de l'activité psychique, compris qu'il n'y a pas d'âge pour agir et donc prévenir les conséquences de son vieillissement,
- compris la notion de vieillissement "réussi" par rapport au vieillissement normal ou pathologique,
- intégré les éléments clés de ce vieillissement (cf. thèmes de l'agenda: nutrition, activité physique, ....),
- compris qu'ils ont le premier rôle en tant qu'acteur de leur bien vieillir
- envie de participer aux autres ateliers.

**Nutrition / activité physique « Pas de retraite pour la fourchette, Bouger c'est bon pour la santé »**

L'objectif global de cet atelier est de sensibiliser les participants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, même avec l'avancée en âge, ainsi qu'aux bienfaits d'une activité physique adaptée et régulière :

Thème Nutrition :

- privilégier une alimentation variée et équilibrée comprenant 5 portions de fruits et/ou légumes par jour sans oublier l'apport en protéines et en calcium,
- boire suffisamment : 1,5 litres d'eau par jour minimum,
- connaître les risques de déshydratation liés à une diminution de la sensation de soif, la chaleur, les diarrhées,
- sensibiliser au risque de dénutrition lié à un apport énergétique insuffisant.

Thème Activité Physique :

- pratiquer une activité physique quotidienne et adaptée (l'équivalent de 30 minutes de marche par jour), proposer différentes façons d'intégrer l'activité physique au quotidien

Organe des sens / équilibre « Les cinq sens en éveil, garder l'équilibre »

L'objectif global de cet atelier est de sensibiliser les participants à l'importance des sens dans la préservation d'une vie au quotidien de qualité en leur donnant des conseils simples pour y arriver.

**Thème 1 : A quoi nous servent les sens ? Pourquoi doit on les préserver ?**

- Garder une relation à son environnement naturel et humain : ce que l'on perçoit des autres et ce que les autres perçoivent de nous (importance de l'image de soi)
- Prendre plaisir (lecture, musique, goût, ..)
- Préservation de l'autonomie (se déplacer en toute sécurité, prévention des chutes)
- Amélioration de la qualité de vie

**Thème 2 : Comment fonctionnent nos sens ?**

(Pas d'objectif pour ce thème : descriptif bref de la physiologie + animations de découverte des sens)

**Thème 3 : Comment préserver mes sens ?**

- Contrôles réguliers chez l'ophtalmo, l'ORL, le dentiste
- Signes révélateurs de la baisse d'acuité visuelle et de la presbycusie, Ne pas attendre pour se faire appareiller
- Stimuler le plus possible ses sens (plaisirs de la table, ballades en plein air...)

Risque osseux « Faites de vieux os »

Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- comprendre les fonctions de base de l'os et du squelette
- intégrer la notion d'os vivant
- comprendre la notion de réserve en calcium
- comprendre le mécanisme de l'ostéoporose (simplifié)
- connaître les facteurs de risque modifiables et non modifiables
- intégrer quelques notions sur les moyens de dépistage et le traitement (mais avec renvoi sur médecin traitant)
- intégrer les notions essentielles de prévention de l'ostéoporose
  - . alimentation (calcium, vit D, protéines)
  - . activité physique
  - . hygiène de vie.

**Sommeil** « Dormir quand on n'a plus 20 ans »

L'objectif global de cet atelier est de sensibiliser les participants à l'évolution physiologique du sommeil avec l'avancée en âge et de leur donner des conseils simples permettant d'améliorer la qualité de leur sommeil en s'appuyant :

- sur des règles d'hygiène de vie appropriée (alimentation, activité intellectuelle, activité physique),
- sur des conditions de confort bénéfiques au sommeil (température et aération de la chambre, qualité de la literie, relaxation)

**Sommeil et médicaments** : Rappeler les risques liés à la prise de somnifères qui doivent être prescrits par le médecin, pour une durée déterminée et le moins souvent possible.

Alternatives au médicament « Le médicament, un produit pas comme les autres »

#### **Atelier Médicament et vieillissement**

L'objectif global de cet atelier est de renforcer les connaissances du patient sur les risques des médicaments tout en l'incitant à contacter son médecin en cas de doutes (en faire partenaire actif du médecin vis-à-vis de son traitement). Essayer de désacraliser le médicament comme réponse unique à tout problème de santé.

#### **Thème 1 : Le devenir des médicaments dans l'organisme**

- Un médicament a toujours un effet bénéfique et un effet négatif
- Le risque augmente avec le nombre de médicaments
- Penser à une origine médicamenteuse devant tout nouveau symptôme
- Ne pas modifier seul son traitement et éviter automédication

#### **Thème 2 : Alimentation, nutrition et médicament**

- Une bonne alimentation est un facteur essentiel de bonne santé
- Surveiller son poids

#### **Thème 3 : Les alternatives au médicament**

- A un problème ne correspond pas forcément un médicament

#### **Thème 4 : Médicament et affection chronique**

- Connaître sa pathologie, savoir à quoi sert chacun des médicaments et connaître leurs risques potentiels
- Suivre attentivement la prescription (bonne observance)

## **EVALUATION DES CYCLES**

Des questionnaires et outils de saisie permettant la collecte et l'analyse des données pour l'évaluation des ateliers sont intégrés au kit pédagogique, dans le CD Rom animateur. Ces documents permettent :

- l'évaluation de la satisfaction des participants, à partir du questionnaire rempli à l'issue de chaque cycle d'ateliers,
- l'évaluation des changements de comportements à partir des questionnaires qui seront adressés, par voie postale, aux participants dans un délai d'un mois suivant la date du dernier atelier. Une septième séance programmée dans un délai de quelques mois peut être proposée au groupe. Cette séance pourrait rassembler plusieurs groupes de seniors et serait l'occasion de faire le point sur les engagements pris lors des ateliers, de colliger les questionnaires de comportements, d'envisager des suites à ces ateliers...

L'évaluation est prise en charge par le service du Contrôle Médical de la MSA Gironde en s'aidant des outils mis à disposition par la CCMSA. La synthèse régionale est prise en charge par l'AROMSA pour une transmission vers la Caisse Centrale (Service Prévention Santé). Des résultats globaux d'activité de ces cycles seront également transmis à la CCMSA, selon une grille qui sera transmise ultérieurement.

# CAHIER DES CHARGES

## MISE EN PLACE DE L'ACTION PAC EURÊKA

Cette action initiée par la MSA dans le cadre de sa politique de prévention et d'action sociale en faveur des seniors a pour objectif de proposer une méthode de stimulation cognitive sur le long terme autorisant la réassurance de chaque participant quant au fonctionnement de sa mémoire, en même temps qu'une dynamisation du lien social.

Le cycle est composé de 16 ateliers mémoire :

- Un entretien médical individuel préalable aux séances avec le médecin conseil de la MSA
- 1<sup>ère</sup> séance : présentation du programme et évaluation individuelle
- séances 2 à 15 : exercices
- 16<sup>ème</sup> séance : exercices, bilan et évaluation individuelle

Afin d'en assurer le déploiement au niveau local, la mise en œuvre de cette action est confiée à l'ASEPT Gironde.

Pour garantir la qualité de cette action, les ateliers seront mis en œuvre en respectant la procédure décrite ci-dessous.

### REUNION D'INFORMATION

Préalablement, **une réunion d'information** pourra être organisée en complément des informations déjà délivrées au cours des Ateliers du Bien Vieillir. Cette réunion est animée par le chef de projet PAC Eurêka de l'ASEPT, en lien avec l'animateur PAC Eurêka du secteur, et pourra même être déléguée directement à ce dernier à terme. Cette réunion est l'occasion de présenter le PAC Eurêka. Un outil de type diaporama est mis à disposition de l'association par la MSA.

### PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS PAC EURÊKA

#### LES ACTEURS

La mise en œuvre des ateliers s'appuie sur :

➤ **Le médecin MSA référent** désigné au sein de la caisse de la MSA Gironde.

Le Médecin référent intervient systématiquement en amont des séances lors des entretiens médicaux individuels réalisés sur la commune d'accueil du PAC Eurêka. Il garde un contact permanent avec le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde. Il est le garant de l'aptitude des candidats à participer aux ateliers mémoire.

Dans le cas où une personne présenterait une fragilité cognitive l'empêchant d'intégrer un groupe, il a pour mission d'entrer en contact avec le médecin traitant selon la procédure définie par la CCMSA en 2004. De même, il accompagne le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde ainsi que les animateurs en tant que soutien technique en cas de difficultés identifiées au sein des groupes.

➤ **Les animateurs** : ces personnes préalablement formées et en capacité d'animer les ateliers PAC Eurêka sont chargées de réaliser les cycles en coordination avec le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde.

## **LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS**

Les animateurs sont recrutés par l'Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires. Il peut s'agir :

- de personnes mises à disposition de l'association par des organismes locaux, dans le cadre d'une convention de partenariat,
- d'animateurs salariés de l'association (temps plein, vacation... par exemple).

Dans tous les cas, les postulants devront répondre aux critères suivants :

- avoir une expérience dans la conduite d'animation de groupe,
- être intéressé par le domaine du vieillissement cérébral, et notamment les dimensions comportementales liées à la stimulation cognitive.

Ces différents critères sont définis plus précisément dans une grille d'entretien qui devra être utilisée lors de chaque entretien de recrutement. Elle sera mise à disposition de l'association par la MSA.

## **LA FORMATION DES ANIMATEURS**

Inscription et suivi de la formation :

**Une condition préalable** pour animer un cycle PAC Eurêka : suivre la formation proposée et organisée par l'ASEPT Gironde en tant que Relais Régional de Formation PAC Eurêka sur une durée de quatre jours. Elle comprend :

- une formation théorique sur les fondements scientifiques de la méthode,
- une formation pratique de mises en situation d'animation.

Le recrutement des futurs animateurs est assuré par l'association. Ainsi, les demandes de formation seront **déterminées** par l'association afin d'alimenter les groupes de formation mêlant des animateurs d'autres caisses.

L'inscription et le suivi de la formation impliquent une contractualisation entre le futur animateur et l'association. Cette contractualisation est formalisée dans le cadre d'un document conçu à cet effet :

- pour les personnes mises à disposition par un partenaire, il s'agit de la convention relative à l'animation du PAC Eurêka,
- pour les animateurs salariés, il s'agit d'un contrat de travail.

Les frais d'hébergements et de déplacements afférents à la formation sont à la charge de l'employeur.

En cours d'animation, les animateurs seront soumis de façon régulière à un contrôle de qualité dans des conditions qui restent à définir.

## **LES OUTILS**

Pour mettre en œuvre cette action :

- une mallette pédagogique est remise à l'association par la MSA Gironde. La mise à jour du contenu scientifique et pédagogique de tout document nécessaire à l'animation des différents ateliers est assurée par la CCMSA et la MSA Gironde,
- la mise à disposition de l'animateur, par l'association ou par la MSA Gironde, d'un rétroprojecteur et d'un écran, ou d'un micro portable et d'un vidéo projecteur est un préalable à la réalisation de ces ateliers.

## **LA REALISATION D'UN CYCLE D'ATELIERS**

Le cycle est composé de seize ateliers. Le rythme conseillé est d'un atelier toutes les semaines (hors vacances scolaires). Un cycle complet s'étendra donc, selon la périodicité retenue, entre 4 et 6 mois.

### Constitution des groupes

Le recrutement des seniors peut se faire :

- directement sur pré-inscription, au terme d'un cycle d'Ateliers du Bien Vieillir préférentiellement,
- par l'intermédiaire des organismes membres de l'association,

directement sur pré-inscription, au terme d'une réunion d'information PAC Eurêka,

- par tout autre moyen ou contact.

### Participation financière

Lors de l'inscription au cycle PAC Eurêka, une participation financière dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration de la MSA Gironde (20 € en 2007-2008) sera demandée. Cette participation forfaitaire a pour objet de couvrir une partie des frais engagés par l'association pour les documents remis aux participants lors des seize ateliers.

### Entretiens médicaux individuels

Une fois le groupe constitué (de 8 à 12 personnes), un entretien médical individuel avec le médecin référent MSA est organisé pour tous les participants, sur une même journée, sur la commune d'accueil du PAC Eurêka.

L'ASEPT Gironde se charge de définir l'organisation matérielle, à savoir la réservation de la salle, la répartition des rendez-vous sur la journée ou la demi-journée, les convocations aux participants, etc...

### La mise en place logistique

L'ASEPT, en lien avec l'animateur, se charge de préparer :

- la réservation du matériel aux dates programmées : rétro projecteur, écran portable, etc...
- les documents à photocopier pour chaque atelier pour les remettre aux participants (feuilles d'exercices, documentation, ...)
- l'évaluation des ateliers (fiches de résultats des exercices d'évaluation...),
- le tour d'horizon des seize ateliers et des points de difficultés.



Animation du cycle

Chaque exercice proposé fait appel à une stratégie de mémorisation précise dont l'animateur devra tenir compte. Il s'appuie sur ces supports pour proposer ou inciter à rechercher des applications dans la vie quotidienne de ces stratégies. A tout moment il peut intervenir auprès du Chef de Projet de l'Association pour des questions soulevées lors des ateliers et restées sans réponse.

## **DEROULE DES ATELIERS**

### **Séance 0 : Présentation et évaluation « pré ateliers »**

Elle est animée par le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde, en lien avec l'animateur. Elle a pour but de clarifier les objectifs du PAC Eurêka, avant de passer aux exercices d'évaluation qui seront repris lors de la dernière séance.

Cet atelier doit être l'occasion pour le Chef de Projet d'intervenir pour présenter l'animateur, le déroulement général des ateliers (point sur la semaine précédente, revue de presse, exercices, vocabulaire, bilan de la séance, et perspectives sur la semaine à venir ...) et répondre aux éventuelles interrogations des participants.

### **Séances 1 à 14 : Exercices, stratégies de mémorisation et applications dans la vie quotidienne**

Ces séances se déroulent toutes sur le même modèle, animées par l'animateur recruté et formé par l'ASEPT Gironde :

1. Point sur la semaine précédente : ce qui a été vu en cours de séance, les applications au cours de la semaine, les difficultés rencontrées...
2. Revue de presse
3. Exercices
4. Vocabulaire
5. Bilan de ce qui vient d'être vu en séance et incitation à l'utiliser au cours de la semaine qui vient, rappel global de tout ce qui a été vu depuis le début...

### **Séance 15 : Exercices, bilan et évaluation**

1. Point sur la semaine précédente : ce qui a été vu en cours de séance, les applications au cours de la semaine, les difficultés rencontrées...
2. Revue de presse
3. Exercices
4. Vocabulaire
5. Bilan de tout ce qui a été vu depuis le début, incitation à perdurer les pratiques acquises, réflexion autour de la poursuite du groupe en autonome...
6. Mêmes exercices d'évaluation que lors de la séance 0

## **MME TORRES. –**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Bordeaux souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des seniors bordelais. Il s'agit de permettre à ce public de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi en devenant des acteurs à part entière de leur santé.

L'ASEPT a reçu délégation de la MSA 33 pour développer et organiser la tenue de conférences-débats, des cycles d'Ateliers du Bien Vieillir, et des cycles d'Ateliers Mémoire.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie est aussi partenaire de cette opération.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention.

Ces actions ainsi que les frais pédagogiques liés à la formation des animateurs seront financés par l'ASEPT qui, en outre, mettra à disposition à titre gracieux des kits d'animation.

Aussi, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention ci-jointe avec l'ASEPT,

- et à procéder à l'encaissement des participations financières versées par l'ASEPT dans le cadre de l'exécution de cette convention.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme TORRES, nous ne pouvons que nous féliciter de cette action car en effet 70% du vieillissement s'explique par l'environnement. Le rôle de la nutrition et de l'hygiène de vie dans le bien vieillir est donc primordial.

La politique de l'âge est cependant une politique qui nécessite une attention de tous les instants. Or une fois encore et depuis maintenant des années nous dénonçons le manque d'attention portée aux résidences pour personnes âgées par la municipalité.

Alors que la baisse des ressources des retraités et leur précarisation est reconnue par tous, et même par Mme Laura Bérat(?), les RPA sont une solution de logement adaptée au bien vieillir dans sa ville et au niveau financier de cette population.

Or ce type d'hébergement est dans certains quartiers de Bordeaux dans un état de vétusté honteux, véritablement honteux, abandonné, comme s'il n'était pas assez utile.

Vous ne pouvez prétendre n'être pas au courant, cela fait des mois, voire des années, que notre groupe vous le signale comme les résidents le font lors de chacune de vos visites à la RPA Bonne Fin.

Il est donc inadmissible dans une ville mettant sous les feux de la rampe son Projet Social, que des seniors bordelais vivent dans des conditions d'habitat à la limite de la dignité. C'est une démonstration de la différence entre communication et réalisation dans la politique sociale bordelaise.

Nous inviterons d'ailleurs la presse à constater sur place pour que nos propos ne soient pas encore une fois ici minorés.

Nous vous demandons, Mme TORRES, un plan d'urgence avec une programmation immédiate de travaux, et non des calendriers jamais tenus que nous avons déjà eus entre les mains, ou de renvois à des responsabilités vers des bailleurs ou d'autres. Merci.

**M. BRUGERE.** -

J'interviens parce que je suis assez irrité par ces interventions polémiques systématiques sur un certain nombre de sujets.

Concernant les anciens combattants marocains qui vivent en France nous sommes un certain nombre à être très attachés à leur vie dans de bonnes conditions à Bordeaux.

A titre personnel je suis très attaché à eux parce que mon père a combattu avec eux. Il a fait l'ensemble de la Guerre de 40 avec eux, il a fait la Campagne de Corse, il a fait le Débarquement en Provence. C'est une raison personnelle qui fait en sorte que je suis vraiment très proche de ces personnes-là et je ne supporte pas les polémiques permanentes qui sont lancées à leur propos.

La Ville de Bordeaux est très attachée au fait qu'ils soient humainement traités.

Pour ce qui concerne les résidences pour personnes âgées, oui nous avons du retard dans leur réhabilitation, mais nous sommes en train de mettre en place un plan sur les 5 ans qui viennent pour restaurer les 7 RPA qu'il faut restaurer alors qu'on en a déjà restauré 7 les années précédentes.

Le plan est en cours. Bonnefin est concernée aussi. Vous aurez rapidement un plan de charges par rapport à la restauration de Bonne Fin. Pour Buchou les travaux vont démarrer en juillet. Pour Achard et Dubourdieu les travaux vont démarrer au début de l'année 2011.

On est vraiment sur une approche polémique. Mme AJON, je vous en prie, pas de polémique sur ces sujets-là. On ira quand vous voulez les visiter ensemble, et je vous dirai les projets qui sont en cours. Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.** -

Voilà ramené le débat à un peu de dignité.

Je voudrais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans votre esprit, mes chers collègues. Si je n'ai pas répondu à l'intervention de M. ROUVEYRE sur les anciens combattants marocains ce n'est pas parce que je ne m'intéresse pas à ce sujet. Je crois avoir donné de notre intérêt et de notre sensibilité plusieurs démonstrations. Mais j'ai pris une décision à laquelle je compte bien tenir, c'est de ne pas répondre à tout ce qui est injurieux et mensonger. Donc je ne répondrai plus à M. ROUVEYRE.

Deuxièmement, sur la situation des RPA il y a des retards. M. BRUGERE l'a dit. Nous essayons de les rattraper. Il y a déjà eu des rénovations. Il y en aura d'autres.

Dire que ces personnes vivent dans des conditions indécentes, une fois de plus c'est de la polémique. Tout ce qui est excessif devient nul. On ne peut pas dire cela. On améliorera la situation. Mais une fois de plus c'est une utilisation politicienne d'une situation à laquelle nous sommes très attentifs.

Mme PARCELIER

**MME PARCELIER.** -

Juste une précision. Pour la RPA Bonne Fin sachez que l'ascenseur va être changé cet été, que les peintures des couloirs et du hall vont être refaites aussi cet été. On a choisi l'été parce qu'il y aura plus d'aération. Pour refaire les peintures c'est préférable.

En même temps une étude pour la réhabilitation globale est lancée. D'ailleurs nos services y étaient aujourd'hui même pour voir les choses de plus près et élaborer une étude pour que la réhabilitation puisse être démarrée probablement l'année prochaine avec notamment le changement des baignoires en douches. C'est inscrit. Il y a la réfection de la toiture et un certain nombre de choses à y faire. Mais au moins durant l'année 2010 il y aura l'ascenseur et les peintures du hall et des couloirs.

**M. LE MAIRE.** -

Mme TORRES

**MME TORRES.** -

Je voudrais réagir sur deux points.

Premièrement, concernant les anciens combattants marocains, M. ROUYEYRE sait très bien que je suis allée les voir hier. Dimanche matin j'ai eu une réunion avec les anciens combattants marocains sur les quais.

Il sait très bien que le plus grand problème de ces gens c'est un problème national. Au niveau local on ne peut pas faire grand-chose. Ils n'ont pas droit à la CMU, ce n'est pas la ville qui va attribuer ces droits. Le logement, ils ne veulent pas intégrer les RPA. Je les comprends. Ils ont leurs raisons. Je suis tout à fait d'accord, mais on n'a pas de solution immédiate non plus pour le logement.

Alors dire que la ville ne s'y intéresse pas, je suis désolée mais je ne peux pas le permettre. Je pense que les gens de l'opposition n'ont pas le monopole du cœur. On l'a aussi, et à notre échelle on fait tout ce qu'on peut faire. Les anciens combattants marocains ce n'est pas un problème local.

Par rapport aux RPA le problème est le même. Nous avons 15 RPA. Vous ne parlez jamais des RPA où tout va bien. Je ne vous ai jamais entendue parler de la RPA Maryse Bastié, de la Reine. J'entends toujours parler de Bonne Fin. Effectivement nous savons aussi qu'à Bonne Fin il y a des travaux à faire. Ils sont prévus. Ils vont être faits. Mais parlez aussi des RPA où tout va bien.

Dire que nos résidents sont des gens qui vivent dans des conditions indignes c'est faux. Je vais assez souvent les voir pour savoir que c'est faux. Ce n'est pas vrai. Donc je suis désolée, mais je ne peux pas vous laisser dire ça.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Mme TORRES.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Je voudrais rendre hommage à Anne-Marie TORRES parce que c'est vrai qu'elle est, elle, au contact permanent. Chaque fois que je vais dans une résidence j'en ai le témoignage de la part des résidants qui apprécient tout particulièrement son action et sa présence.

M. BRUGERE

**M. BRUGERE.** -

Un petit point complémentaire. Alors qu'un certain nombre de RPA en Gironde ne trouvent pas preneurs, pour l'ensemble des RPA de Bordeaux, y compris certaines qu'il faut améliorer, il y a des listes d'attente.

**M. LE MAIRE.** -

J'ajoute que l'une des difficultés auxquelles nous nous heurtons c'est que précisément du fait de ces listes d'attente nous sommes obligés de faire les travaux dans des résidences occupées, ce qui rend les choses extrêmement difficiles puisqu'il faut attendre qu'il y ait des départs pour pouvoir réhabiliter logement par logement. Ce n'est pas une très bonne méthode. Nous allons essayer d'en changer pour améliorer les choses, mais c'est tout simplement parce que nous ne voulons pas non plus chasser les résidants qui sont là pendant qu'on fait les travaux.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme TORRES, je sais qu'en effet vous êtes présente puisqu'on se croise des fois sur le terrain.

Si nous dénonçons, cela fait des années, ce n'est pas aujourd'hui, je crois qu'il y a eu des gens avant moi, et cela fait des années que certaines RPA - nous n'avons pas dit toutes - sont en mauvais état.

Je trouve indigne, et non pas indécent qui est un caractère juridique, mais indigne que des personnes âgées de plus de 80 ans n'aient qu'une baignoire sabot pour se laver. Je trouve ça difficile. Et ce n'est pas de la polémique que de le dénoncer, M. BRUGERE. Vous avez mis en place, je dirai, enfin, des travaux, mais cela fait des années qu'ils les attendent. Ce n'est pas de la polémique de le relever et que vous vous vexiez, ou que l'on se fasse traiter de nuls, ce qui me choque, dans cette assemblée à chaque fois que l'on s'exprime !

**M. LE MAIRE.** -

Si vous appreniez à vous exprimer de façon modérée et tranquille sans monter tout de suite aux extrêmes en utilisant des mots qui sont tout à fait excessifs, je ne dirais pas que ce qui est excessif est nul. Quand vous cesserez d'être excessifs vous ne serez plus nuls. Je ne changerai pas d'avis.

M. DELAUX

**M. DELAUX.** -

Je suis allé voir l'intervention d'Hugues MARTIN. Je voudrais dire à M. ROUVEYRE qu'on ne peut pas exister à n'importe quel prix en politique. Les propos tenus par Hugues MARTIN sont ceux d'un homme de cœur, de respect, que nous connaissons tous ici les uns et les autres.

Vos propos et cet acte sont inqualifiables. C'est une déformation de la vérité. C'est une manière de tromper les gens.

A vouloir salir les autres, M. ROUVEYRE, on se salit soi-même.

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, je viens de prendre en effet connaissance indirectement des propos qui sont tenus sur un blog. Il y a des moments où trop c'est trop, donc je vais suspendre la séance pour que nous puissions regarder de quoi il s'agit exactement.

*(La séance est suspendue à 17 h 08 et reprise à 17 h 33)*

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux. J'espère que cette suspension a permis aux uns de fumer une cigarette et aux autres de reprendre un peu leur sang-froid.

Pour ma part j'ai mis à profit cette suspension pour écouter intégralement, et non pas par morceaux, les déclarations de notre collègue Hugues MARTIN. J'ai lu aussi ce qui avait été écrit sur ces déclarations.

Je ne commenterai pas les propos de M. ROUVEYRE tout simplement parce que je me fais une certaine idée de la fonction du mandat de Conseiller Municipal et que dans mon esprit cette fonction est incompatible avec la calomnie.

Sur le fond je voudrais rappeler que de 1997 à 2002 le parti socialiste a été au pouvoir. Qu'a-t-il fait pour décrystalliser les pensions ? Rien.

La première mesure de décrystallisation a été prise dans l'article 68 de la loi de finance rectificative du 30 décembre 2002 sous la Présidence de M. Chirac et le Gouvernement de M. Raffarin. Donc n'ayons aucun complexe en la matière.

Enfin s'agissant d'Hugues MARTIN, nous connaissons tous ici son passé, son attachement aux valeurs républicaines, sa haute exigence morale, et je voudrais lui dire au nom de la majorité municipale, et j'en suis sûr d'un peu plus que la majorité municipale, notre estime et notre amitié.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Nous allons continuer nos travaux avec la délégation de Mme PIAZZA.

***Suspension de séance à 17h08 - reprise à 17h33***  
**ADOpte A L'UNANIMITE**